

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 FEVRIER 2023 à 18 h 30

Délibération N° DE 010-2023 examinée le 27 février 2023 – Administration Générale – Modification des statuts de la Communauté de communes : prise de la compétence « restauration collective » – Approuvée à l'unanimité

Délibération N° DE 011-2023 examinée le 27 février 2023 – Administration Générale – Modification des statuts de la Communauté de Communes : prise de la compétence facultative « restauration collective » : bail emphytéotique administratif – partie du bâtiment immobilier dit « ancien collège Henri Ageron » sis 62, Bd Peschaire Alizon - Approuvée à l'unanimité.

Délibération N° DE 012-2023 examinée le 27 février 2023 – Administration Générale – Décisions modificatives n°1 : Budget Annexe Assainissement - Approuvée à l'unanimité.

Délibération N° DE 013-2023 examinée le 27 février 2023 – Eau-Assainissement – Projet d'assainissement de la route des gorges : lancement et demande de subvention Approuvée à l'unanimité.

Délibération N° DE 014-2023 examinée le 27 février 2023 – Eau-Assainissement : projet de sécurisation de la ressource en eau avec mise à jour des schémas directeurs : lancement et demande de subvention - Approuvée à l'unanimité.

Délibération N° DE 015-2023 examinée le 27 février 2023 – Finances – Subvention exceptionnelle : Tennis Club de Vallon pont d'Arc - Approuvée à l'unanimité.

Délibération N° DE 016-2023 examinée le 27 février 2023 – Finances _ Modalités de constitution et/ou reprises de provisions pour dépréciation d'actifs circulant - Approuvée à l'unanimité.

Délibération N° DE 017-2023 examinée le 27 février 2023 – Finances – Budget Principal Pertes irrécouvrables : apurement des créances - Approuvée à l'unanimité.

Délibération N° DE 018-2023 examinée le 27 février 2023 – Finances – Budget Assainissement Pertes irrécouvrables : apurement des créances - Approuvée à l'unanimité.

Délibération N° DE 019-2023 examinée le 27 février 2023 – Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs : création d'un poste permanent à temps complet - Approuvée à l'unanimité.

Vallon Pont d'Arc, le 28 Février 2023.
Le Maire



MAIRIE DE VALLON PONT D'ARC